

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

Conseillers en exercice	43
Présents	27
Représentés	12
Absents	4
Votes	
Pour	39
Contre	/
Abstention	/

Conseil Municipal

Séance du Mercredi 8 février 2023

Le huit février deux mille vingt-trois à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la commune de Choisy-le-Roi, légalement convoqué à domicile par écrit le 1^{er} février 2023, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, Salle du Conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Tonino PANETTA, Maire.

Etaient présents :

M. Mmes. : PANETTA Tonino, ID ELOUALI Ali, OSTERMEYER Sushma, COELHO Vasco, BRULANT Marina, DRUART Frédéric, FRANCISOT Amandine, LAJILI Yamina, HACHE Bénédicte, FONDENEIGE Matthias, FONTAINE Sabrina, SAYADI Walid, GAULIER Danièle, THIAM Moustapha, SASU Hancès, GARROUT Karim, COHEN Rachel, DIMNET Jocelyne, LORES Monique, BANCE Stéphane, CHALBI Yacin, BOURVEN Julien, DESROCHES Damien, MARTIN Mélisande, AOUMMIS Hassan, FOURNIAUD Martine, , GUILLAUD BATAILLE Fabien

Étaient représenté-e-s :

M.MARQUES Henrique	mandat à M. COELHO Vasco
M CHIRRANE El arbi	mandat à M. FONDENEIGE Matthias
Mme FADLI Hafida	mandat à M. CHALBI Yacin
M. OMRANE Alain	mandat à M. ID ELOUALI Ali
Mme BEZACE Mathilde	mandat à Mme HACHE Bénédicte
M. BOLLE DALLIAH Kristian	mandat à M. BANCE Stéphane
Mme LANTERNIER Lucie	mandat à FRANCISOT Amandine
Mme OZCAN Canan	mandat à LAJILI Yamina
Mme FOURNIER Laura	mandat à Mme GAULIER Danièle
Mme DESPRES Catherine	mandat à M. GUILLAUD BATAILLE Fabien
M. BALIAS Thierry	mandat à Mme FOURNIAUD Martine
M. ESSONE MENGUE Terence	mandat à M AOUMMIS Hassan

Étaient absents : M. Mme HABI Hacène, BENKAHLA Malika, HUTIN Sébastien, LEMOINE Nathalie.

Secrétaire de séance : M Damien DESROCHES

**Certifié exécutoire compte tenu
de sa transmission au
contrôle de légalité de la
Préfecture de Créteil le**

15 FEV. 2023

de la publication le

15 FEV. 2023

O B J E T

**Approbation des conventions de l'année 2023, pour la reconduction de
mesures d'accompagnement social liées au logement (ASLL)**

Approbation des conventions de l'année 2023, pour la reconduction de mesures d'accompagnement social liées au logement (ASLL).

La recherche de solutions adaptées pour le relogement des personnes les plus fragilisées : les ménages en grande précarité économique et sociale, les femmes en rupture d'hébergement, les personnes en situation de handicap, les jeunes étudiants ou en insertion professionnelle, les séniors isolés est un des axes de la politique locale du logement qui permet de venir en aide aux habitants les plus en difficultés pour se loger.

Afin d'apporter des réponses aux besoins spécifiques de ces publics les plus démunis et fragiles, la ville de Choisy-le-Roi a développé un partenariat avec plusieurs associations spécialisées dans l'accompagnement social lié au logement. Celui-ci est adapté à chaque problématique :

- L'Aide d'urgence du Val de Marne (AUVM) prend en charge les ménages en situation de grande exclusion qui nécessitent une période transitoire dans un logement relais
- Le Comité local pour le logement autonome des jeunes (CLLAJ) accompagne les jeunes de moins de 30 ans, étudiants ou en voie d'insertion professionnelle justifiant de ressources liées à l'emploi (contrat alternance, contrat pro, CDD temps partiel....).
- Le Pari Solidaire favorise la colocation intergénérationnelle dans l'objectif de rompre l'isolement des séniors et d'aider au relogement des jeunes.
- L'association AMLI, gestionnaire de la résidence pour femmes en rupture d'hébergement. Il s'agit d'un accompagnement au plus près de besoins dans un lieu adapté pour retrouver sérénité et autonomie. Cette résidence répond aux besoins en constante augmentation des ruptures d'hébergement sans solution immédiate et en attendant l'accès à un logement de droit commun.

Ces associations font appel aux compétences de travailleurs sociaux, d'éducateurs spécialisés, de moniteurs éducateurs, d'éducateurs jeunes enfants, de conseillers en économie sociale et familiale, et s'adaptent aux besoins de chaque ménage.

Différentes conventions pour l'année 2023 fixent le cadre de ces interventions, il est demandé au conseil municipal d'approuver lesdites conventions et d'autoriser Monsieur le Maire à les signer.

LE CONSEIL,

Ouï, l'exposé de Monsieur le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2121-29 concernant les compétences du conseil municipal,

Vu les conventions à intervenir entre la ville de Choisy-le-Roi, les associations spécialisées dans l'accompagnement social lié au logement, le bailleur Valophis Habitat pour la colocation des jeunes du CLLAJ,

Vu l'avis de la commission

Sécurité/Travaux/Voiries/Déplacements/Stationnement/Urbanisme/Logement/ Développement durable Nature en ville,

Considérant les besoins d'accompagnement pour les ménages en attente d'un logement du parc public, qui sont en difficultés sociales et économiques, ou les jeunes en difficulté dans la recherche d'un logement, ainsi que les séniors isolés,

Considérant d'une part, les résultats positifs des années précédentes qui facilitent l'accès au logement des ménages précités et leur parcours résidentiel, d'autre part, le partenariat déployé qui permet un accompagnement et des solutions au-delà des dites conventions,

DÉLIBÈRE

Article 1^{er} – Approuve les conventions à intervenir entre la Ville de Choisy le Roi et les associations : «AUVVM», « AMLI », « LE PARI SOLIDAIRE et «CLLAJ, le bailleur social Valophis-habitat».

Article 2 – Autorise Monsieur le Maire ou à défaut son adjoint, à signer ces conventions et tout document y afférent.

Article 3 – Dit que les dépenses sont inscrites au budget de la commune.

Article 4 - La présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au contrôle de légalité, et de sa publication sur le site internet de la commune www.choisyleroi.fr

Le tribunal administratif de Melun peut être saisi par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr

Fait et délibéré en séance du 8 février 2023

Pour extrait conforme,

Tonino PANETTA
Maire de Choisy-le-Roi

The image shows a blue circular official stamp of the Municipality of Choisy-le-Roi, with the text 'Mairie de Choisy-le-Roi' and '75013 PARIS' visible. A handwritten signature in black ink is written over the stamp. The entire stamp and signature are enclosed within a hand-drawn oval.

